

Le 5 octobre 2012

Madame Anne Marcotte
Directrice
Aéroports de Montréal
Communication et Responsabilité sociale
800, place Leigh-Capreol, bureau 1000
Dorval (Québec) H4Y 0A5

Objet : Nouveau site du centre de traitement des matières organiques – secteur Ouest

Madame,

Dans les prochains jours débutera la consultation publique sur le nouveau site du centre de traitement des matières organiques du secteur Ouest, situé dans l'arrondissement Saint-Laurent. La semaine dernière, nous avons rencontré les commissaires pour préparer cette consultation. Nous avons profité de cette occasion pour les informer de la rencontre que nous avons eue avec ADM.

En réponse à une question, nous leur avons fait part de votre intention de ne pas vous opposer au choix de ce site pour le CTMO Ouest, sous réserve que des mesures strictes soient prises pour assurer le contrôle de la faune. Je tenais à vous informer de ce qui avait été mentionné au sujet d'ADM en présence des commissaires. J'en profite également pour vous réitérer notre ferme détermination à mettre en place toutes les mesures de contrôle des nuisances envisagées. Permettez-moi de vous les énumérer à nouveau.

- Toutes les opérations, de la réception des intrants à l'expédition du compost, s'effectueront en bâtiment fermé sous pression négative
- Les camions de collecte déchargeront leurs matières dans un sas à double porte et leurs roues seront lavées avant le départ
- L'air ambiant sera traité à l'aide de filtres performants et évacué par un conduit pour faire en sorte de s'assurer du total respect des normes du MDDEP au chapitre de la dispersion des odeurs

Ces mesures ont fait la preuve de leur efficacité dans plusieurs sites fonctionnant de façon similaire ailleurs dans le monde. Nos propres observations et les vérifications du MDDEP montrent que lorsque ces mesures sont appliquées, il n'y a pas de présence aviaire sur le site. La raison première est l'absence de nourriture pour les oiseaux.

Nous ferons toutefois preuve de la plus grande vigilance pour nous assurer qu'il n'y a pas de problème lié à la faune sur le site du CTMO. Des mesures de contingences seront également prévues pour pallier à toute situation incluant le recours à des firmes spécialisées.

Ces engagements seront clairement exprimés lors de la présentation du projet devant l'Office de Consultation publique de Montréal, mardi prochain.

Aussi, tel que convenu lors de nos échanges précédents et suite à la visite commune réalisée au site de compostage d'Hamilton, nous prendrons en considération les suggestions qu'ADM pourrait formuler et nous assurerons de garder un contact tout au long du projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in blue ink, reading "Roger Lachance". The signature is fluid and cursive, with the first name "Roger" and the last name "Lachance" clearly legible.

Roger Lachance, ing.
Directeur de l'environnement

- c. c. M. Marc Blanchet, directeur principal - SITE
- M. Éric Blain, chef de division – Soutien technique et Infrastructures _ GMR

Le 11 octobre 2012

Monsieur Marc Blanchet

Directeur principal - Infrastructures, transport
et environnement

VILLE DE MONTRÉAL

801, rue Brennan, bureau 8112

Montréal (Québec) H3C 0G4

Objet : Centre de compostage – arrondissement Saint-Laurent

Monsieur,

La présente donne suite à la rencontre du 10 septembre 2012 concernant l'implantation d'un centre de compostage situé au 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement Saint-Laurent. L'opération d'un centre de compostage à proximité d'un aéroport peut engendrer une augmentation du risque que représente la présence d'oiseaux pour la sécurité aérienne (péril aviaire). Bien que nous vous ayons indiqué privilégier un autre site, nous comprenons que la Ville maintienne sa décision de construire à cet emplacement l'un des quatre centres de compostage. Compte tenu que le site est localisé à moins de deux kilomètres de l'aéroport, des mesures de mitigation, de prévention et de gestion du péril aviaire s'imposent.

À cet effet, vous trouverez ci-dessous une liste de recommandations afin de prévenir, mitiger et gérer l'enjeu du péril aviaire. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres recommandations pourraient s'ajouter. Aéroports de Montréal recommande également que ces mesures s'appliquent au centre de compostage de LaSalle, lequel est, tout comme le centre de compostage prévu sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest, situé en bordure de la zone primaire de péril aviaire.

Construction du site de compostage

- Installation de bandes électriques sur le pourtour des bâtiments et sur les corniches ou sur toute autre surface pouvant servir de perchoir pour les oiseaux;
- Plan d'aménagement paysager conçu pour éliminer les zones propices au repos et à l'alimentation des oiseaux :
 - Pas d'arbres fruitiers;
 - Privilégier les conifères plutôt que les essences feuillues;
 - Minimiser les espaces gazonnés et les zones dénudées;
 - Drainage de l'eau stagnante.

...2

Gestion du centre de compostage

- Formation obligatoire de dénombrement d'oiseaux (MEBI) pour les employés;
- Rapport de dénombrement d'oiseaux transmis hebdomadairement à Aéroports de Montréal et son mandataire pour la gestion du péril aviaire;
- Mettre en place un registre des interventions et des tâches réalisées (similaire au système ISO).

Opération du centre de compostage

- Portes fermées en tout temps des bâtiments de déchargement et des bâtiments d'entreposage;
- Nettoyage des voies de circulation et de l'aire d'attente des camions à raison de 4 fois par jour d'opération du centre de compostage :
 - À la levée du jour;
 - À 11 h 30;
 - À 15 h;
 - À la fermeture du centre de compostage.
- Nettoyage immédiat de toute matière déversée à l'extérieur du bâtiment;
- Utilisation de véhicules étanches pour le transport des matières;
- Nettoyage des véhicules et des roues à la sortie du bâtiment;
- Plan d'opération du centre visant à réduire au minimum le temps d'attente des camions à l'entrée du site :
 - Priorisation des véhicules les moins étanches;
 - Disponibilité d'une aire d'attente recouverte.

Les représentants d'Aéroports de Montréal et son mandataire pour la gestion du péril aviaire pourront avoir accès en tout temps au site et aux bâtiments, suite à un avis donné dans un délai raisonnable, afin de s'assurer que ces recommandations soient suivies.

En plus de la liste des mesures que nous vous recommandons, nous retenons que la Ville s'est engagée à ce que le site soit conçu et opéré selon les normes et conditions projetées par le MDDEP.

Étant assuré de l'importance que vous accorderez à cet enjeu, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Pierre-Paul Pharand
Vice-président
Exploitation aéroportuaire et développement aérien

**Service des infrastructures, du transport
et de l'environnement**

Bureau du directeur principal
801, rue Brennan, bureau 8112
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : (514) 872-9466
Télécopieur : (514) 872-8146

Le 16 octobre 2012

Monsieur Pierre-Paul Pharand
Vice-président
Exploitation aéroportuaire de développement aérien
Aéroports de Montréal
Dorval (Québec) H4Y 1H1

Objet : Centre de compostage – arrondissement Saint-Laurent

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre lettre du 11 octobre dernier. Nous vous remercions de vos suggestions qui pour l'essentiel font déjà partie des mesures envisagées tant au plan de conception des bâtiments que des opérations. Nous avons d'ailleurs l'intention d'être vigilants relativement à la faune, non seulement pour les sites de Saint-Laurent et de LaSalle, mais pour l'ensemble des installations prévues au Plan Directeur de la gestion des matières résiduelles (PGMR). Pour ce faire, nous tiendrons compte de vos points et également des mesures adoptées pour d'autres installations similaires, lesquelles ont fait leurs preuves.

Comme mentionné lors de la rencontre du 10 septembre et réitéré dans notre lettre du 5 octobre, il est d'ores et déjà prévu dans notre planification de mettre en place, outre l'étanchéité de l'infrastructure, de la réception et expédition des matières à l'intérieur et des mesures d'entretien des aires extérieures et des camions, toutes mesures appropriées pour prévenir la présence d'animaux près de nos installations. La proximité des installations aéroportuaires, mais tout autant la protection de la qualité de vie des citoyens, nous en dicte l'obligation.

Nous prenons acte de votre position eu égard à un potentiel de risque de péril aviaire. Nous partageons le point de vue du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et de Transports Canada à l'effet que, gérer de façon adéquate, une infrastructure fermée sous pression négative ne représente pas un risque d'augmentation du péril aviaire. Cela est démontré, entre autres, par les installations de traitement actuellement en place dans la zone primaire de péril aviaire de l'aéroport Pearson de Toronto, pour lesquelles ni les autorités aéroportuaires ni les opérateurs n'ont enregistré d'augmentation de risque.

Enfin, nous voyons d'un bon œil une collaboration avec ADM pour effectuer le suivi des mesures implantées. Cette mise en commun de nos expertises respectives nous permettra, nous en sommes certains, d'atteindre les résultats recherchés, et ce, pour le plus grand bien de notre collectivité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur principal,



Marc Blanchet

- c. c. M. Roger Lachance, directeur de l'Environnement
- M. Éric Blain, chef de division – Soutien technique et infrastructures (GMR)